



RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1975 B 00025
Numéro SIREN : 303 273 759
Nom ou dénomination : BERNIS TRUCKS

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2017 sous le numéro de dépôt 1704

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 19 MAI 2017**



Le 19 mai 2017 à 9h00, les associés de la société Bernis Trucks, société par actions simplifiée au capital de 6 000 000 euros, divisé en 600 000 actions de 10 euros chacune, dont le siège est 3 rue Henri Giffard - Zone Industrielle Nord, 87280 Limoges, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, 3 rue Henri Giffard - Zone Industrielle Nord 87280 Limoges, sur convocation faite par le président selon lettre simple adressée le 9 mai 2017 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par M. Frank Gentin, en sa qualité de président démissionnaire.

M^{me} Lauriane Vincent est désignée comme secrétaire.

La Société KPMG, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre simple en date du 9 mai 2017, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 600 000 actions sur les 600 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée, réunissant plus que le quorum des deux tiers des voix, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport de gestion établi par le président,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination d'un nouveau président
- pouvoir pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission du président et décide de nommer la société Bernis Investissement, représentée par M. Frank Gentin, en qualité de président de la société pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le président



Le secrétaire



Bernis Investissement
Représentée par M. Frank Gentin
Gentin



BGPS
Représentée par M. Frank